

Belfort, le 4 avril 2019

Sortie du dispositif hivernal d'hébergement d'urgence

Le dispositif hivernal d'hébergement d'urgence a pris fin le 31 mars, ne laissant aucune personne vulnérable sans solution dans le Territoire de Belfort.

Le gouvernement a fixé les modalités de sortie du dispositif hivernal autour de 4 axes :

- accompagner les personnes hébergées durant l'hiver vers une solution durable d'insertion dans le logement,
- transformer certaines places hivernales en places d'hébergement d'urgence,
- prévenir les expulsions locatives,
- renforcer le programme d'amélioration des centres d'hébergements.

L'hébergement d'urgence se poursuit, sur le contingent de places ouvertes à l'année.



Dans le Territoire de Belfort, l'État a alloué 880 569 € en faveur de l'hébergement d'urgence en 2018. En 2019, 247 698,74 € ont été dévolus à la seule période hivernale. Les efforts réalisés par le gouvernement pour l'hébergement d'urgence au plan national sont sans précédent. Le budget, en hausse de 15% depuis 2017 s'élève à 2 milliards d'€.

Un hébergement d'urgence assuré toute l'année par l'État... :

- 68 places depuis le 1^{er} janvier 2019

...renforcé pendant la période hivernale du 1^{er} novembre au 31 mars... :

- + 20 places en appartement
- + 6 places habitat jeunes
- + 3 chambres d'hôtel d'une capacité de 6 à 9 places

...et intensifié en période de grand froid :

- + 30 places de mise à l'abri d'urgence dans un espace ouvert la nuit.

Focus : témoignage d'un accompagnement réussi d'une famille sans domicile cet hiver à Belfort

Pour fuir un climat de violences conjugales, Madame B. a quitté son domicile avec ses deux enfants en bas âge, fin décembre 2018.

Après une évaluation sociale menée par Solidarités Femmes, la famille est orientée vers le dispositif hivernal pour être hébergée quelques jours à l'hôtel et sur des places allouées par le 115. Puis, un hébergement en appartement leur est proposé. Outre l'aide à la satisfaction des besoins immédiats (hygiène, alimentation...) l'accompagnement a consisté à domicilier rapidement Madame B. pour qu'elle puisse accéder à ses droits.

Un travail a donc été conduit avec la CAF pour l'obtention d'un prêt et le dépôt d'une demande d'aide au fonds de solidarité logement. Elle a aussi pu signer un bail pour un appartement et a été aidée pour l'achat de son mobilier. Elle a pu inscrire ses enfants en crèche et à l'école, recherche désormais un emploi ou une formation.

Emmanuelle Morandeira, Préfecture
emmanuelle.morandeira@territoire-de-belfort.gouv.fr
03.84.57.16.67

Célia Tromson, Préfecture
celia.tromson@territoire-de-belfort.gouv.fr
03.84.57.15.14

Nadine Boucard, Préfecture
nadine.boucard@territoire-de-belfort.gouv.fr
03.84.57.15.76

Anuar Salah Salah, Préfecture
anuar.salah-salah@territoire-de-belfort.gouv.fr
03.84.57.16.75

